

Coup de chapeau à Eric Drouet : appel à l'Acte IX des GJ à la Défense le 12 janvier !

écrit par Christine Tasin | 25 décembre 2018



Il est à peine sorti de garde à vue qu'il défie Castaner, Macron et tous leurs sbires.

En appelant dès maintenant, avant les éventuelles manifestations des deux semaines à venir, à ce rassemblement à la défense, Eric Drouet se présente comme représentant quoique autoproclamé des Gilets Jaunes et donc en interlocuteur, devenu sinon sacré du moins quasiment intouchable du gouvernement. Bien joué !

En appelant à manifester là où se trouve le cœur économique de la France, il pointe du doigt la raison fondamentale de la révolte des GJ, la machine à exploiter les petits pour enrichir les gros.

Et, en même temps, il annonce clairement la couleur.

Non, la révolte des Gilets Jaunes n'est pas finie. Non ils ne s'en sortiront pas avec les miettes jetées aux smicards, miettes qui ne font pas disparaître les hausses de l'essence et la lutte prétendument écologique contre nos chaudières, nos

voitures, notre mode de vie...destinées à nous paupérisée à mort.

«Paris, nous revoilà» : à peine sorti de garde à vue, Eric Drouet remet le couvert avec un acte 9

24 déc. 2018, 14:31

Eric Drouet, l'une des figures emblématiques du mouvement des Gilets jaunes, a lancé sur Facebook un acte 9 de la mobilisation quelques heures après sa garde à vue. Il avait été arrêté lors de la manifestation du 22 décembre à Paris.

Alors que [les actes 7 et 8 de la mobilisation des Gilets jaunes n'ont pas encore eu lieu](#), l'appel à manifester pour un acte 9, intitulé «*Paris nous revoilà*», est d'ores et déjà lancé sur Facebook. **Son auteur, Eric Drouet, l'un des principaux leaders du mouvement, a appelé à la tenue, le 12 janvier, d'un rassemblement à la Défense, cœur économique de la capitale.**

Interpellé [le 22 décembre à Paris lors de l'acte 6 des Gilets jaunes](#), Eric Drouet, avait été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de porter une arme, en attente de son jugement prévu le 5 juin 2019, selon des sources concordantes à l'AFP. Le parquet de Paris n'avait en revanche pas obtenu qu'il ait l'interdiction de se présenter d'ici-là dans la capitale. Il sera jugé pour «port d'arme prohibé de catégorie D» et pour «participation à un groupement formé en vue de violences ou de dégradations».

De son côté, l'avocat du militant, Khéops Lara, cité par [Le Parisien](#), dénonce un «détournement de procédure» pour un «motif politique». Dans un communiqué, l'avocat accuse : «*Il s'agit d'une manœuvre grossière visant à discréditer [Eric Drouet] aux yeux de l'opinion publique pour le faire passer pour un vulgaire casseur qu'il n'a jamais été.*»

Eric Drouet a été présenté le matin du 23 décembre à un magistrat du parquet de Paris, qui lui a notifié qu'il serait jugé le 5 juin devant le tribunal correctionnel.

[Lire aussi : Noël, Nouvel an : les Gilets jaunes passeront-ils les fêtes sur les Champs-Élysées ?](#)

[France](#)